

2515



NETTOYANT SEMI-GEL pour l'ENLEVEMENT des RESINES, COLLES, PATES à MACHER

- ✓ Peu volatile, très faible vitesse d'évaporation
- ✓ Sans paraffine
- ✓ Eléments de composition Facilement biodégradable
- ✓ Pouvoir solvant très puissant
- ✓ Action pénétrante rapide
- ✓ Emulsionnable, facile à rincer

A base d'extraits d'écorces végétales



Matières premières d'origine facilement renouvelable non dépendant de l'Agriculture et des productions destinées aux alimentations humaines ou animales



CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ETAT PHYSIQUE	: Liquide visqueux
MASSE VOLUMIQUE	: 953 g/l +/- 20 g/l.
REACTION CHIMIQUE	: Neutre.
POINT D'ECLAIR	: 61 °c afnor coupe fermée.
INFLAMMABILITE	: Point d'éclair supérieur à 55 °c, classe A3
ODEUR	: Agréable d'agrumes.
COULEUR	: Orange.
VISCOSITÉ BROOKFIELD	: 226 cps – mobile 4 – vitesse 100 tr/min – 20 °c

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Prêt à l'emploi. Non miscible à l'eau.

Ne renferme pas solvants halogénés (pas de solvants chlorés tels que trichloréthylène, perchloréthylène, chlorure de méthylène, etc) ni d'hydrocarbures aliphatiques ou aromatiques d'origine pétrolière : toluène, xylène, benzène, etc.

Agit lentement mais en profondeur.

Présentation en microgel, permet une application localisée et évite une évaporation rapide.

SOLUBILISE, FLUIDIFIE, FACILITE l'enlèvement des dépôts ou incrustations de certaines résines naturelles ou synthétiques, traces d'adhésifs, de films plastiques, gommes, colle, latex, chewing-gum, mastics synthétiques, sur les tissus, moquettes, carpettes, tissus de sièges dans les halls, gares, locaux publics, écoles, salles de spectacles, véhicules de transports en commun, sols, bancs dans les lieux publics.

MODES ET DOSES D'EMPLOI

Prêt à l'emploi

En fonction de la nature des supports ou surfaces à nettoyer et de l'origine des dépôts :

Appliquer par pulvérisation directe ou à l'aide d'un chiffon imprégné de produit dans le cas de supports fragiles afin d'éviter tous débordements en dehors de l'emplacement du dépôt.

Laisser agir 5 à 10 Minutes

Procéder à l'enlèvement du chewing-gum ou du dépôt à l'aide d'une spatule, peigne, raclette métallique crantée appropriée.

Nota : Les moquettes, tissus et autres revêtements sont des supports fragiles :
Procéder TOUJOURS à un test sur une face cachée pour vérifier la compatibilité du support avec le produit.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base d'une combinaison synergisée de composés oxygénés et d'une association d'extraits d'origine végétale facilement renouvelable à fort pouvoir solvant des encres et peintures.

RECOMMANDATIONS



ATTENTION

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans les déchets industriels spéciaux.

Utilisations réservées aux professionnels

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Ne pas fumer.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.

Ref. 2515
Révision n° 4
215071 HJM